© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Test de dépistage cannabis

Par Profil supprimé Postée le 08/01/2019 13:01

> Bonjour, on m'a retiré mon permis et suite a ça j'ai pris un rdv médical qui a lieu en février. J'étais un fumeur très régulier (au moins 4-5 par jour) et depuis début décembre j'ai arrêté. Le problème c'est que j'ai refumé quelques joints le 26-27 et 28 décembre (en tout environ 10) et 2 autres le 4 janvier, du coup je me demande si cela risque de poser problème ou non pour les test urinaire qui auront lieu le 12 février ? je suis très inquiet

---

Mise en ligne le 11/01/2019

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude ; effectivement le THC reste détectable de 30 à 70 jours dans les urines dans le cas d'un usage régulier.

Vous avez cessé durant 25 jours mais avez repris de façon "régulière" pendant quelques jours

Le 12 février il est possible que le test révèle la présence de THC cependant cela ne vaut pas du tout comme une certitude, ce ne sont que des indications moyennes et non de durées exactes car les durées de positivité sont influencées par la personne qui consomme, son métabolisme et la consommation en elle-même.

Afin de vérifier l'absence de THC dans vos urines avant le rdv médical, vous avez la possibilité d’effectuer à votre initiative un test en laboratoire sur simple demande de recherche de THC. Muni d'une prescription médicale, vous serez remboursé ; dans le cadre d’une demande personnelle il vous en coûtera environ 30€ non remboursé.

Vous trouverez ci-dessous un lien ci-dessous sur les durées de positivité.

Si vous souhaitez aborder la question de votre consommation, vous pouvez nous contacter par tel au 0800231313, de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit ou par chat de 14h à 2h sur le site drogues info service.

Cordialement

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité